Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** Bureau de la gestion, des dotations et des compétences 1, ter avenue de Lowendal - 75349 PARIS 07 SP Dossier suivi par Annick MARTY : Tél. : 01.49.55.51.71 Fax. : 01.49.55.48.19 Marie-Line COUDERC Tél. : 01.49.55.51.81 Fax. : 01.49.55.48.19 NOR : AGRE0913684C. Suivi par : D.R.A.F. / D.AF. - S.R.F.D. / S.F.D. des agents concernés	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2009-2068** **Date: 17 juin 2009**

Date de mise en application : immédiat
Nombre d'annexe : 1
Date de limite de réponse : - 22 juin 2009 (retour à l'administration centrale)
Observations : cette note de service est diffusée intégralement sur internet www.chlorofil.fr et NOCIA

Objet : additif à la note de service DGER/SDEDC/N2009-2066 du 10 juin 2009 relative au troisième mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA pour la rentrée scolaire 2009.

Référence :
- Décret n 91-921 du 12 septembre 1991 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture **«** (http://www.legifrance.gouv.fr/./affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000515152&fastPos=1&fastReqId=1609614257&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte

MOTS-CLES : Troisième mouvement des directeurs et directeurs adjoints des EPLEFPA, rentrée scolaire 2009.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - les Chefs des Services de la Formation et du Développement Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation professionnelle Agricoles	*Pour information :* Organisations syndicales des personnels de l'enseignement technique

Les personnels souhaitant se porter candidats sur les postes offerts dans la présente circulaire doivent transmettre avant le 22 juin 2009 un exemplaire de l'annexe A et du *curriculum vitae* sera adressé impérativement à la DGER/SDEPC et au SG/DMC/MGES sous forme papier ou électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SD/EDC) Bureau de la gestion, des dotations et des compétences (BGDC) 1 ter, avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP	annick.marty@agriculture.gouv.fr, bertrand.droguet@agriculture.gouv.fr marie-ine.couderc@agriculture.gouv.fr
SG	Délégation à la mobilité et aux carrières SG/DMC/MGES 78, rue de Varenne 75700 PARIS 07 SP	claude.poly@agriculture.gouv.fr monique.bricage@agriculture.gouv.fr

Pour le Ministre de l'agriculture et de la pêche
et par délégation,
le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Jean-Louis BUER

Lignes à insérer :

DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	Etablissement		V ou SV	LEGTA ou LPA rattachés	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Haute-Normandie	EPLEFPA de la Seine-Maritime	Site de Neufchatel	V	5	2	4+	1		17	426	productions-aménagement-services	348	77 152
							1		13	240	productions-services	816	188 023
							3		4	82	aménagement		